

ARRÊTÉ

Rapport de la délégation de fonction et de signature de
Monsieur Joseph DONORE
6^{ème} Adjoint au Maire

N° AG 2024- 0720

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20 et L2123-24 ;
Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,
Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL2020-090 du 11 juillet 2020, n°DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n°DEL2021-141 du 24 septembre 2021,
portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n° AG 2022/0521 du 3 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Joseph DONORE 6^{ème} Adjoint au Maire,
Vu la lettre de démission de Monsieur Joseph DONORE adressée en mairie en date du 22 mai 2024,

Arrête

Article 1

La délégation de fonction et de signature à Monsieur Joseph DONORE 6^{ème} Adjoint au Maire, (arrêté municipal n° AG 2022/0521 du 3 mai 2022) est rapportée.

Article 2

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.
Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet de l'Aveyron, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur le procureur de la République, et aux intéressés.

Article 3

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 11 juin 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté
Transmis en Préfecture le 20 juin 2024
Notifié le 20 juin 2024
Publié le 20 juin 2024

Le Maire,
Signé : Christian TEYSSEBRE
Acte dématérialisé

Annexe à l'arrêté N° AG 2024-0720

Notification :

Monsieur Joseph DONORE

Date : le 20 juin 2024

Signature